



C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 117-01-2005(16) DÉLÉGUANT À TOUT FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

Veillez prendre avis que le 10 mars 2016 lors de la tenue d'une séance spéciale le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement 117-01-2005(16);

Le règlement 117-01-2005(16) a pour objet de modifier les articles 3 et 4 du règlement 117-01-2005(15) aux fins de couvrir l'exercice financier 2016 ;

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE ONZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE SEIZE

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière
